

GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

LISEZ LE GUIDE !



DEPUIS JUILLET 2022, LA DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL VOUS PROPOSE LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC : NOTRE OUTIL D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION. IL S'ADRESSE À TOUS EN APPORTANT DES INFORMATIONS, DES REPÈRES, DES RÉFLEXES PERMETTANT AUX UNS ET AUX AUTRES DE MIEUX CONNAÎTRE LEURS DROITS ET DEVOIRS POUR POUVOIR AGIR SI BESOIN DANS UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES.

IL SERAIT PRÉTENTIEUX D'IMAGINER RÉDUIRE EN QUELQUES FICHES L'INTÉGRALITÉ DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE, SUR L'AGENT PUBLIC. AFIN DE RÉALISER CES PUBLICATIONS, DES CHOIX SONT OPÉRÉS INVITANT À RÉSUMER PARFOIS CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.

DE MÊME, LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC ENTEND VALORISER LES PRATIQUES MANAGÉRIALES APPROPRIÉES AUX ENJEUX ACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE, AINSI QUE LE PARCOURS PERSONNEL DES UNS ET DES AUTRES VIA SA RUBRIQUE "PORTRAIT". DANS CHAQUE NUMÉRO, UNE CITATION LIÉE À LA NOTION DU MOIS ABORDÉE VOUS EST ÉGALEMENT PROPOSÉE.

LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC SE VEUT UN OUTIL PRAGMATIQUE, MIS À LA DISPOSITION DE TOUT AGENT PUBLIC, QUELQUE SOIT SA CATÉGORIE. IL A POUR VOCATION D'ÊTRE LU PAR NUMÉRO D'APPARITION MENSUELLE. IL EST ACTUALISÉ CHAQUE MOIS. CE, EN FONCTION DES THÉMATIQUES PROPOSÉES PAR LE SERVICE ANALYSE DES MÉDIAS, PAR DES AGENTS TOUS PANS CONFONDUS ET VALIDÉES PAR MADAME LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA COMMUNICATION.

Auteur : D.C.C / SERVICE ANALYSE DES MÉDIAS

LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

N°22 MAI 2024

LA NOTION DU MOIS : " FOCUS SUR LA DIRECTION GENERALE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE "

Héritière de la Direction Générale de la Réforme Administrative (DGRA), la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME) a été créée à la suite de la fusion du Ministère de la Fonction Publique et du Ministère du Budget en 2009. Avec à la clé, la nomination d'un Directeur Général et de son Adjoint.

La dénomination « Direction Générale de la Modernisation de l'Etat » a été ensuite consacrée par le **décret n°692/PR/MBCFPRE du 14 octobre 2010 portant attributions et organisation du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique chargé de la Réforme de l'Etat.**

Toutefois, elle a conservé les missions contenues dans le **décret n°00805/PR/MFPRA du 10 juillet 1997 portant attributions et organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.**

Ces missions ne cadraient plus avec les enjeux et défis de notre pays, orienté vers la modernisation :

- **des modes de gestion ;**
- **du fonctionnement et de la performance de l'Administration Publique.**

C'est pour pallier ces manquements que la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat est devenue Direction Générale de la Modernisation de l'Administration Publique (DGMAP). Elle s'est vue doter d'un cadre juridique à savoir le **décret n° 124/PR/MFPRC du 21 mars 2024 portant Création, attributions et Organisation de la Direction Générale de la Modernisation de l'Administration Publique.**

Cette nouvelle Unité Administrative a pour compétence la conception et la mise en œuvre des politiques :

- **de gestion des ressources humaines de l'Etat ;**
- **de modernisation des cadres juridiques ;**
- **des structures administratives en collaboration avec les autres administrations.**

Aussi, ses activités s'articulent notamment autour :

- de la réalisation d'études prospectives en matière de modernisation de l'administration publique ;
- du renforcement du dispositif juridique et organisationnel en matière de gestion des ressources humaines et du fonctionnement des services publics ;
- du conseil et de l'accompagnement des administrations engagées dans des démarches de modernisation de leur mode de fonctionnement.

Outre les services d'appui, qui revêtent un caractère classique établi pour tous les services centraux, la mise en œuvre des attributions et de l'organisation de la DGMAP est dévolue aux services techniques ainsi :

- la Direction de la Prospection et de la Réforme Administrative est chargée entre autre de proposer les politiques administratives visant l'amélioration du service public ;
- la Direction de l'Organisation, des Méthodes et de la Qualité du Service Public est engagée dans la promotion de la norme en matière de qualité du service public en collaboration avec les autres administrations ;
- la Direction de la Modernisation des Cadres Juridiques qui est chargé d'élaborer tout projet de texte en matière de réforme administrative, de modernisation des cadres juridiques et des structures administratives en collaboration avec les autres administrations.

Ainsi, l'on peut apprécier les modifications apportées dans la structuration de la DGME et qui constituent les spécificités de cette nouvelle unité administrative qu'est la Direction Générale de la Modernisation de l'Administration Publique (DGMAP) au sein du Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités (FPRC).

Nous préciserons que le **décret n°124/PR/MFPRC du 21 mars 2024** portant Création, attributions et Organisation de la Direction Générale de la Modernisation de l'Administration Publique est disponible sur le site internet du Ministère. **(Voir l'adresse du site au bas de la page).**

Tableau Récapitulatif des différences entre la DGRA/DGME et la DGMAP

DGRA/DGME				DGMAP	
3 Directions				3 Directions	
LA DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE : 4 Services				LA DIRECTION DE LA PROSPECTION ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE : 2 Services	
Service de Recherche Thématique Nationale	Service du Réseau de Recherche d'Appui Internationale ;	Service des Etudes et des Projets ;	Service de la Coordination	Service Etudes et Projets de Réforme	Service Coopération
LA DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DES METHODES : 2 Services				LA DIRECTION DE L'ORGANISATION, DES METHODES ET DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC : 2 Services	
Le Service de la Planification et des Statistiques		Le Service de l'Organisation		Service Organisation et Méthodes	Service Appui à la Digitalisation de l'Administration
LA DIRECTION DE LA LEGISLATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES : 3 Services				LA DIRECTION DES CADRES JURIDIQUES : 2 Services	
Le Service de la Réglementation	Service juridique		Service de la Coopération	Service de la Norme	Service Assistance et Veille Juridique

Comme on peut l'observer sur le tableau ci-haut :

- La Direction Générale de la Modernisation de l'Administration Publique a trois (03) directions ;
- Chaque nouvelle Direction possède deux(2) services. Contrairement aux anciennes Directions (DGRA/DGME) dont le nombre de services variait d'une direction à l'autre.

Sur ce tableau, l'on peut observer une certaine différence entre les deux Directions Générales (DGME/DGMAP) sur le plan de la forme. Quant au fond, nous vous invitons à vous rendre sur la page du site web du Ministère réservée aux textes réglementaires et législatifs afin d'une part, de lire l'ancien Décret qui organisait la Direction Générale de la Réforme Administrative et la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat et d'autre part, de découvrir et apprécier la valeur ajoutée du Décret qui encadre la Direction Générale de la Modernisation de l'Administration Publique au sein du Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités.

PORTRAIT

Avec un effectif de 38 agents actuellement en poste, la DGMAP a entrepris de nombreux projets à court, moyen et long terme. Ceux-ci feront l'objet d'autres publications le moment venu.



C'est avec ce personnel qualifié et dynamique que la DGMAP entreprend de faire fonctionner ses différents services.

CITATION



“L'abondance est le fruit d'une bonne administration”.
De Jean Jaurès (1859-1914), homme politique et socialiste